

Vote par procuration — Nouvelle-Calédonie¹

- 1 Formulaire à utiliser si vous et/ou la personne à qui vous donnez procuration êtes inscrit sur une liste électorale néo-calédonienne

Vos informations

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel² : _____

Vous êtes inscrit sur la liste électorale (cochez une case uniquement) :

de la commune de : _____

Département ou collectivité : _____

1 Pour Paris, Lyon, Marseille, indiquer aussi l'arrondissement.

consulaire³ de : _____ Pays : _____

Votre procuration

Vous pouvez cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration, ou cocher les deux cases.

1. Vous donnez procuration pour voter à votre place à :

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : J J / M M / A A A A Sexe : F M

Adresse complète : _____

Qui est inscrit sur la liste électorale (cochez une case uniquement) :

de la commune de : _____

Département ou collectivité : _____

1 Pour Paris, Lyon, Marseille, indiquer aussi l'arrondissement.

consulaire³ de : _____ Pays : _____

Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :

Pour l'élection : _____ du : J J / M M / A A A A
Type d'élection Date du premier tour

Pour le premier tour

Pour le second tour (cochez une ou deux cases)

Jusqu'au⁴ : J J / M M / A A A A

2. Vous résiliez à la date de signature de ce document toute procuration que vous avez établie précédemment :

Votre signature : _____

Cadre réservé à l'administration

Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration : _____

Cochez la case correspondante :

Police nationale Gendarmerie nationale Tribunal Consulat Officier commandant de navire

Fait à : _____ Signature et cachet de l'autorité : _____

Le : J J / M M / A A A A

1 Ce formulaire est émis par le ministère de l'Intérieur. Code électoral, articles L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80.

2 Cette information est facultative. Votre mairie ou consulat pourra vous contacter en cas de besoin.

3 Case à cocher uniquement pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

4 La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an pour les électeurs inscrits sur une liste électorale communale et de trois ans pour les électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE

Plier dans ce sens



Récépissé à conserver par le demandeur

! Pour être valide, ce récépissé doit être présenté pour signature à l'autorité établissant la procuration.

Le demandeur

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

1. A donné procuration pour voter à sa place à :

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Cette procuration est valable (choisissez « Pour l'élection » ou « Jusqu'au ») :

Pour l'élection : _____ du : J J / M M / A A A A
Type d'élection Date du premier tour

Pour le premier tour

Pour le second tour (cochez une ou deux cases)

Jusqu'au¹ : J J / M M / A A A A

2. A résilié à la date de signature de ce document toute procuration qu'il a établie précédemment.

Cadre réservé à l'administration

Nom et prénom de l'autorité ayant établi la procuration : _____

Cochez la case correspondante :

Police nationale Gendarmerie nationale Tribunal Consulat Officier commandant de navire

Fait à : _____

Signature et cachet de l'autorité :

Le : J J / M M / A A A A

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD), les données personnelles collectées par le présent formulaire sont traitées par l'État, représenté par le Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie pour gérer les procurations (décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 modifié).

Ce traitement a pour base de licéité l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement (article 6-1 e du RGPD).

Vos données sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année suivant la fin de validité de la procuration.

Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées par le décret du 9 mai 2018 précité.

Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous devez adresser votre demande, en joignant une copie de votre pièce d'identité, par voie électronique à l'adresse suivante donnees-personnelles@nouvelle-caledonie.gouv.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Haut-Commissariat en Nouvelle-Calédonie, 1 avenue du Maréchal Foch, 98 800 Nouméa. En dernier recours, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr)